

Vous êtes artisan ?

Bénéficiez d'un **tarif préférentiel** sur le stationnement pour vos chantiers et interventions à Besançon.

Stationnement sur emplacements marqués

Tarif préférentiel :

1 heure gratuite puis 1 € par heure.

Paiement par horodateurs ou applications.

NOUVEAU !

Interventions en zone piétonne

Tarif unique :

2 € pour 2 heures, 1 fois par jour.

Disponible sur les applications uniquement.

Ce nouveau tarif 100% dématérialisé remplace les carnets à bons jaunes.

Voir au dos >



Ville de
Besançon

1. Inscrivez-vous à l'agence Ginko Mobilités, place de la Révolution, avec les justificatifs suivants :

- Carte grise du véhicule.
- Justificatif d'activité (extrait du registre national des entreprises ou KBIS).
- Attestation d'assurance véhicule à usage professionnel.

2. Profitez du tarif préférentiel

Accès avec la plaque minéralogique de votre véhicule :

- Sur les horodateurs.
- Sur les applications dédiées au stationnement à Besançon.

S'enregistrer pour une facilitation de passage aux bornes

Le stationnement dans la zone piétonne de Besançon est réservé aux véhicules en intervention et nécessitant un stationnement à proximité. Conformément au code de la route, les véhicules doivent laisser un espace de 1,40 m pour le passage des piétons, ne pas gêner la circulation et les commerces. En cas de non respect, la police municipale pourra dresser une contravention.

Stationnement longue durée

Pour les stationnements de longue durée en zone piétonne (+ de 2 h), effectuer une demande 48 h en amont à la Direction Sécurité et Tranquillité publique : <https://vosdemarches.grandbesancon.fr/stationnement/temporaire>



Renseignements et inscriptions : agence Ginko Mobilités, bureau stationnement, place de la Révolution, 29 rue des Boucheries à Besançon – 03 70 27 71 60